



Traité Avoda Zara

Michna 2 - Chapitre 5

יין נסך שנפל על גבי ענבים ידיחן, והן מותרות; ואם היו מבוקעות, אסורות. מעשה בבייתוס בן זונין שהיה מביא גרוגרות בספינה, ונשתברו חבייות של יין נסך על גביהן; ובא מעשה לפני חכמים, והתירו. זה הכלל כל שהוא בהניתו בנותן טעם, אסור; וכל שאינו בהניתו בנותן טעם, מותר כגון החומץ שנפל לגריסין.

[Si] du vin de libation tombe sur des raisins, il suffit de les laver et ils sont permis. Mais si [les raisins] sont fendus, ils sont interdits. S'il tombe sur des figues ou sur des dattes et que la quantité soit [suffisante] pour leur communiquer son goût, c'est interdit. On raconte que Baytoss ben Zonine portait des figues sèches dans un bateau et que sur elles tomba le vin de libation d'un fût qui s'était brisé ; il interrogea les Sages qui déclarèrent les figues permises. Voici la règle : Tout aliment [interdit] qui communique un goût agréable, [le mélange] sera défendu. Tout aliment [interdit] qui ne communique pas un goût agréable, [le mélange] sera permis. Par exemple, si du vinaigre [interdit] tombe dans de la bouillie de fèves.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions